

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Dismate PE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013956-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	3
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	4
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Dismate PE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Russell IPM
	Adresse	Unit 45 First Avenue CH5 2NU Deeside Royaume-Uni
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0001	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013956-0000	
Date de l'autorisation	11/10/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	11/10/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Russell IPM
Adresse du fabricant	Unit 45 First Avenue, Deeside Industrial Park, Deeside CH5 2NU Flintshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 45 First Avenue, Deeside Industrial Park, Deeside CH5 2NU Flintshire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1433 - Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényne
Nom du fabricant	AEROXON INSECT CONTROL GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acétate de (Z,E)- tétradéca-9,12-diényne		Substance active		250-753-6	0.837

2.2. Type de formulation

VP - Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Plodia interpunctella-Pyrale indienne des fruits secs-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Ephestia kuehniella-Pyrale de la farine-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Distributeur vaporisateur - -
Taux et fréquences d'application	Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m3 - 0 - Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m3.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit s'utilise dans un sachet prêt à l'emploi. Paquet, Longueur 329 mm x Largeur 142 mm 10 ou 50 paquets emballés – Longueur 329 mm x Largeur 142 mm

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Planifier le positionnement approximatif des distributeurs avant leur déploiement. Les distributeurs doivent être positionnés à raison d'une unité tous les 400-500 m³. Si des obstacles ou obstructions sont présents, disposer les distributeurs en tenant compte de l'agencement et de la circulation de l'air dans l'usine.
- Garder les distributeurs scellés dans un emballage externe jusqu'à leur utilisation.
- Les distributeurs doivent être placés à 2-3 mètres au-dessus du sol et fixés correctement.
- Des pièges de surveillance sont recommandés avant, pendant et après le traitement pour évaluer les populations adultes, dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire.
- Les distributeurs doivent être remplacés tous les 3 mois.

Note : Ce produit a un mode d'action lent et est prévu pour une utilisation à long terme. Le contrôle des mites alimentaires doit être réalisé sur une période d'utilisation continue du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour un usage professionnel uniquement.
- À n'utiliser que comme attractif.
- Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, veuillez respecter les consignes d'utilisation.
- Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine ou les surfaces de contact des aliments.
- Laver soigneusement les mains et les zones cutanées exposées après chaque manipulation.
- Ne pas utiliser dans des espaces où des denrées et de la nourriture pour animaux non emballés sont stockés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contacts avec les yeux : si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation: appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
- En cas de contact avec la peau: laver avec du savon et de l'eau.
- En cas d'ingestion: appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 2 ans.
Les distributeurs doivent être remplacés tous les 3 mois.

6. Autres informations